VILLE DE Houlgate

République Française – Département du Calvados
MAIRIE DE HOULGATE
10, Boulevard des Belges · 14510 Houlgate

Tél. 02 31 28 14 00 · Mail : mairie@houlgate.fr

D 26-75 **APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA COMPAGNIE « FAITS D'ART SCÉNIQUE » POUR L'INTERVENTION D'UN PROFESSEUR DE THÉATRE A L'ÉCOLE DE HOULGATE – ANNÉE SCOLAIRE 2026 - 2027.** Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN. Présents : Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Patrick BLOSSE, Adjoints au Maire, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Antoine ARIF, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON, Agnès BERODOT et Michaël GOSSELIN, Conseillers municipaux. Absents excusés : Marianne ESHET : donne pouvoir à Laurent LAEMLÉ Valérie BONNEL : donne pouvoir à Olivier HOMOLLE Catherine POULAIN : donne pouvoir à Annie DUBOS Fabien DUPONT : donne pouvoir à Olivier COLIN Jean-Luc LEMARIÉ : donne pouvoir à Agnès BERODOT Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Laurent LAEMLÉ rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n° D25-55 du 22 juillet 2025, il avait été approuvé la signature de la convention de prestations de service avec la compagnie « faits d'art scénique » pour l'intervention d'une professeure de théâtre à l'école de HOULGATE (classe de CE2).

Laurent LAEMLÉ propose de renouveler la convention avec la Compagnie « Faits d'art scénique » pour la dispense de cours de théâtre à l'école de HOULGATE, pour les élèves en classe de CE2 pour l'année scolaire 2026 - 2027.

Laurent LAEMLÉ présente les termes de la convention, et notamment :

- Durée de la convention : 1er octobre 2026 au 30 juin 2027 ;
- 2 cours par semaine d'une durée de 45 minutes (hors vacances scolaires zone B) ;
- Coût : forfait de 2 500 € net incluant la préparation des ateliers, les cours, la confection des costumes et la fourniture des accessoires pour le jour du spectacle qui aura lieu en fin d'année scolaire (même tarif que l'année dernière).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver la signature de la convention de prestations de service entre la compagnie « faits d'art scénique » et la commune de HOULGATE pour l'intervention d'une professeure de théâtre à l'école de HOULGATE (classe de CE2) selon les modalités présentées dans ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire de HOULGATE

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20260929-D26-75-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026